

Programme de formation

La TVA immobilière

Objectif de la formation

Ce webinaire vous permet d'identifier les règles de TVA applicables aux opérations immobilières, qu'il s'agisse d'acquisition, de construction, de cession et de location, pour sécuriser la récupération de la TVA.

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé

Programme

- **Ventes d'immeubles neufs/anciens et de terrains : opérations taxables, base d'imposition**
- **Location de l'immeuble et TVA**
- **Focus sur les locations meublées et la parahôtellerie**
- **TVA sur marge**
- **Récupération de TVA**
- **Obligations déclaratives**

Intervenante



Armelle ABADIE,
Avocate fiscaliste, Francis Lefebvre Avocats

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et d'exemples pratiques.

Support projeté et remis aux participants.

Un quiz d'évaluation des acquis est réalisé à l'issue de la formation.

Un questionnaire de satisfaction est proposé aux participants.

Une attestation de présence est adressée aux participants à l'issue de la formation.



Vendredi 15 nov. 2024
De 14h à 16h



2 heures



Webinaire, à distance
Interactions via le chat



Effectif non limité



**Experts-comptables
et avocats**



Adhérent/Correspondant :
inclus
Autres publics :
50 € HT – 60 € TTC



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85